

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS.

- 1° Quelles sont les chapelles publiques de votre paroisse ? *une seule.*
- 2° Quel est le vocable de chacune de ces chapelles ? *Notre Dame de prot-coutm*
- 3° Quelles sont les chapelles érigées en Chapelles de Secours, en vertu d'une Ordonnance royale ou d'un Décret impérial ? *il n'y en a pas.*
- 4° Quelles sont les chapelles particulières qui, ayant accès sur la voie publique et remplissant d'ailleurs les autres conditions voulues, ont été autorisées par l'Evêque diocésain ? *il n'y en a pas.*
- 5° Quelles sont les chapelles Domestiques ou Oratoires privés de votre paroisse, où l'on dit la Sainte-Messe, en vertu d'un Indult Pontifical ? *il n'y en a pas.*
- 6° Quelle est la date de l'Indult ? *...*
- 7° Quelle est la personne au nom de laquelle il a été accordé ? *...*
- 8° Ces Oratoires sont-ils pourvus d'ornements convenables et de toutes les couleurs liturgiques ? *oui.*
- 9° Les Pierres sacrées sont-elles en bon état ? *oui.*

NOTA. — Les renseignements demandés ci-dessus, devront être consignés sur la présente feuille qui devra être renvoyée, sans retard et sous bande, à l'Évêché.

MM. les Curés et Recteurs qui seraient en retard pour l'envoi à l'Évêché des Registres de leurs paroisses, sont invités à les y adresser au plus tôt.

*Plougoulm le 23 avril 1869*

*Noao recteur de Plougoulm*